

Date de dépôt : 5 février 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Bayenet : Pourquoi l'efficacité du service du contrôle de l'administration fiscale cantonale est-elle en baisse ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 janvier 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La présente question fait suite à la QUE 1117-A.

Dans cette dernière, le Conseil d'Etat indiquait que le nombre de fonctionnaires employés au service du contrôle de l'administration fiscale cantonale avait évolué comme suit :

	<i>ETP</i>
<i>2016</i>	<i>25,4</i>
<i>2017</i>	<i>28,3</i>
<i>2018</i>	<i>30,6</i>
<i>2019 (1^{er} semestre)</i>	<i>30,6</i>

Or, alors que les ressources fiscales engrangées par l'activité du service du contrôle ont été orientées à la hausse entre 2016 et 2018, elles ont abruptement chuté au 1^{er} semestre 2019 :

	<i>Production en francs</i>
2016	116 940 166
2017	154 450 290
2018	173 483 190
2019 (1 ^{er} semestre)	29 202 533

Avec des moyens humains plus importants, le service du contrôle présente une production en très nette baisse.

Questions :

- 1. Le chiffre de la production 2019 est-il déjà estimé ou connu ? Cas échéant, quel est-il ?**
- 2. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il la baisse d'efficacité soudaine du service du contrôle ?**
- 3. Quelles sont les mesures envisagées pour y remédier ?**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1) Le chiffre de la production 2019 est-il déjà estimé ou connu ? Cas échéant, quel est-il ?**

Voir ci-dessous :

	Production (suppléments + amendes + intérêts)		
	Dénonciations spontanées	Contrôle	Total en francs
2016	162 215 790	116 940 166	279 155 956
2017	167 955 039	154 450 290	322 405 329
2018	198 047 389	173 483 190	371 530 579
2019	225 825 308	88 609 543	314 515 851

- 2) Comment le Conseil d'Etat explique-t-il la baisse d'efficacité soudaine du service du contrôle ?**

Il n'y a pas de baisse d'efficacité du service du contrôle. Le tableau ci-dessus doit être lu en tenant compte de la totalité de la production de la direction du contrôle, car, pour éviter la prescription du droit de taxer pour certains dossiers importants de dénonciations spontanées, la décision a été

prise qu'une partie d'entre elles devaient être traitées par des collaborateurs du service du contrôle. La productivité du service du contrôle doit donc être examinée à la lumière de l'ensemble des notifications effectuées par la direction du contrôle, qui est de 314 515 851 francs.

Par ailleurs, il convient de préciser que la production liée aux activités du contrôle n'est pas nécessairement linéaire et peut être significativement influencée par certains dossiers aux enjeux majeurs. On notera que la production est en légère augmentation en ce qui concerne le nombre de dossiers traités, puisque le service du contrôle a clôturé 2 322 dossiers en 2018, contre 2 399 dossiers en 2019.

A la lumière de ces éléments, il apparaît que le service du contrôle n'a pas connu de « baisse d'efficacité » en 2019 et continue de mener ses activités de manière efficiente.

3) Quelles sont les mesures envisagées pour y remédier ?

Il n'y a pas de mesures particulières à prendre, car au vu de la baisse importante du nombre de dénonciations spontanées en 2019 (1 464 cas), un nombre important des collaborateurs du service du contrôle va être déchargé de ce travail à l'avenir. Ces collaborateurs seront réintégrés dans d'autres activités de contrôle.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS